



ARRETÉ n° 19/ 2021

Arrêté de circulation à QUELLEBERS



Le maire de la Commune de QUERRIEN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise Réseaux Sud Bretagne ;

Considérant les travaux pour SDEF ; renforcement du réseau basse tension P0062 Stang Bihan, qui aura lieu à partir du 15 juillet 2021, lieu-dit Quélébers.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. A compter du 15 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux de renforcement du réseau basse tension SDEF, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2. Pendant cette période, la signalisation sera matérialisée par un alternat manuel.

La signalisation au droit du chantier sera assurée par l'entreprise Réseaux Sud Bretagne de Quimperlé (personne à contacter HAREL Philippe 06.76.10.43.45) chargée des travaux.

Article 3. Les droits des riverains et des services de secours seront préservés.

Article 4. Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Quimperlé

L'entreprise Réseaux Sud Bretagne

Et monsieur le Maire de la Commune de QUERRIEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à QUERRIEN, le 7 juillet 2021

Le maire,
Stéphane CADO

